

## **Faire du temps hors classe un temps éducatif**

ABDILLAH Karina ANTUNES Jean-Pédro DEWILDE Alexandre DHERMY Jérémy  
DUSSEAUX Gaétan LEBOURG Maxime PAULY Sébastien

### **1- État des lieux**

Le temps hors classe est un temps où l'élève demeure encore trop fréquemment inoccupé. Cet état de fait peut potentiellement engendrer la recherche autonome, individuelle ou en groupe(s), d'activités alors non encadrées. Cette énergie non canalisée peut ainsi se révéler source d'écarts de conduite<sup>1</sup>, altérant ainsi le climat scolaire par la transgression de règles communes, le développement d'incivilités ou bien encore de possibles dégradations matérielles.

Outre le développement de sentiments peu propices aux apprentissages tels l'insécurité et/ou l'impunité, ces temps hors classe inoccupés posent la question des moyens que nous offrons à chaque jeune accueilli de s'épanouir, de développer sa personnalité, de découvrir et de s'investir dans des champs périscolaire ; en résumé, de se construire, ce sur quoi nous reviendrons plus en détails au sein du volet suivant traitant des enjeux.

Le temps éducatif peut être défini comme un temps durant lequel les conditions sont réunies pour permettre à l'école de développer et approfondir sa personnalité, exercer sa citoyenneté, sa responsabilité, son autonomie, et dont il peut disposer librement<sup>2</sup>.

Pour faire du temps hors classe un temps éducatif il est nécessaire de prendre en compte des contraintes qui sont hétérogènes. C'est aussi bien l'architecture de l'établissement, sa situation géographique, la surveillance des couloirs, l'effectif important de certains établissements, les habitudes, mais aussi l'âge et le degré d'autonomie des élèves. L'environnement de l'établissement est aussi à prendre en compte en effet un établissement en milieu rural avec un grand nombre de demi-pensionnaires qui se rendent au collège par les transports scolaires aura des contraintes plus importantes qu'un établissement de centre-ville avec peu de demi-pensionnaires.

Aussi nous ne pouvons pas traiter de la même façon le temps éducatif au collège qu'au lycée. Nous avons donc choisi de traiter ce sujet au niveau du collège.

---

<sup>1</sup> Citons par exemple les travaux d'Eric Debarbieux sur la violence en milieu scolaire qui soulignent, parmi une multiplicité de facteurs pouvant se combiner et amener à différentes formes de non-respect de la communauté, l'inoccupation des élèves.

<sup>2</sup> [vie-scolaire.ac-besancon.fr/?page\\_id=617](http://vie-scolaire.ac-besancon.fr/?page_id=617) : « comment faire du temps hors classe, un temps éducatif », consultée le 19/05/17.

## 2 - Enjeux et objectifs

Climat scolaire / apprentissage du vivre-ensemble / développer le sentiment d'appartenance à l'EPLE

Aider à développer la participation et l'implication des élèves : formation de la personne (Loi refondation 2013 + Socle CCC si nous prenons un cas concret en collège) En rapport avec le troisième domaine du socle commun de connaissances et de culture, *formation de la personne et du citoyen*. Seront principalement mobilisés les items suivants :

- Apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté
- Formation morale et civique
- Respect des choix personnels et des responsabilités individuelles.

Les compétences sociales et civiques sont difficiles à acquérir, elles ne sont pas facilement incluses dans une ou l'autre des disciplines. Elles ont un caractère transdisciplinaire.

Le Conseiller Principal d'Éducation (CPE), avec la mise en place du socle commun et du domaine 3, a un rôle accru dans son appropriation. Aujourd'hui, il doit être un partenaire essentiel pour les équipes pédagogiques travaillant sur l'appropriation de savoirs et de savoir-être civiques.

Traditionnellement, la différenciation entre instruction et éducation était nette. Les problèmes de comportement et d'assiduité sont confiés à l'équipe vie scolaire alors que la transmission des savoirs est réservée aux enseignants.

Mais le CPE a un rôle nouveau à jouer, en impulsant une politique éducative globale, il élabore, pilote et suit le projet en mettant une cohérence dans les différentes actions. Il devient un acteur légitime dans ce domaine. Cela permet de poser deux postulats : d'une part, le CPE doit être reconnu comme ayant une entrée légitime dans l'approche pédagogique ; d'autre part il doit donner à lire la vie scolaire comme un espace pédagogique dans lequel plusieurs situations d'apprentissage peuvent donner lieu à l'acquisition des compétences sociales et civiques.

les pratiques collectives (synthèses collectives de recherche documentaires, exposés à plusieurs etc.). Cela favorise les échanges et le respect mutuel. Et pourquoi ne pas organiser des passages dans les classes pour échanger sur le travail accompli durant ce temps hors classe avec les autres...

Les ressources sur lesquelles s'appuyer demeurent en premier lieu le personnel, toute l'équipe Vie scolaire est mise à contribution en fonction des compétences et des envies de chacun. Mais ce sont aussi les lieux mis à disposition dans l'établissement (foyer, CDI, salle d'étude, cafétéria...), et les instances consultatives de l'établissement (CVL, MDL, CVC).

### **3 - Axe stratégique et objectifs opérationnels**

L'axe stratégique demeure d'améliorer la dimension éducative des temps hors classe. Ces temps, fréquemment multiples au cours d'une même journée doivent nécessairement être l'objet d'offres diversifiées, en raison d'une part de l'hétérogénéité des élèves accueillis (sensibilités et centres d'intérêts divers) et d'autre part de la récurrence des temps hors classe disponibles (anticiper la lassitude des élèves à s'investir dans des activités uniquement similaires).

En dehors de la diversité des actions susceptibles d'être instaurées, toutes les propositions demeurent ancrées sur des objectifs opérationnels complémentaires souhaitant assurer l'amélioration du climat scolaire et, par corollaire, celle de l'attractivité de l'EPL :

- Favoriser les apprentissages des élèves, dont les savoir-être et les savoir-faire précédemment évoqués de la citoyenneté participative (valeur de l'engagement) et de l'autonomie progressive (responsabilisation), coopération entre élèves
- Favoriser l'apprentissage de savoirs par l'accès repensé et la polyvalence de l'étude, du CDI, foyer : décloisonner les espaces en favorisant le nomadisme des supports (tablettes de lecture, ...)
- Communiquer sur les actions de l'établissement
- Développer le sentiment d'appartenance à l'établissement
- Enrichissement de la fonction d'Assistant d'éducation par le renforcement du rôle éducatif, par exemple en développant le suivi plus spécifiques de classes / niveaux.

### **4 - Les moyens mis en place pour faire du temps hors classe, un temps éducatif**

#### A/ Redéployer les moyens existants

- Emploi du temps des activités proposées par le foyer (affichage hebdomadaire en fonction des activités qui se succèdent)

- Restructuration de la salle d'étude : propice au travail de groupe, aux échanges (ilôts)

De manière globale, la permanence est souvent un lieu d'ennui pour les élèves, parfois utilisée comme salle pour les élèves collés ou exclus. Même si elle doit être un espace de travail avant tout, son aménagement doit être le plus propice à mettre les élèves en confiance et dans l'envie de travailler ; elle doit donc s'adapter à leur besoin, aussi bien dans son organisation spatiale que son offre d'aide à la mise au travail (manuels, annabrevets ou encore aide de la part des Assistants d'Éducation (AED) et à la formation de l'esprit critique (favoriser la curiosité des élèves par la proposition de magazines divers, de livre, d'un ordinateur, etc). Réappropriation de l'espace de permanence par les élèves dans un cadre structuré. Les Assistants d'Éducation sont invités dans la mesure du possible à dédoubler au maximum les permanences afin de favoriser le travail en groupe restreint.

Conforme aux exigences de l'institution (surveillance, appel, travail scolaire)

En faisant intervenir les délégués de classe pour faire remonter les informations et permettre des améliorations

En rendant les élèves acteurs de leur établissement

Faire de la permanence « un temps d'élève »

Améliorer le suivi des devoirs par les AED (ordinateur relié au réseau et doté de ProNote)

Proposer des temps de « loisirs » aux élèves : développement personnel voulu, dessin, loisir créatif, lecture (renouvelée tous les mois par ex.) lien avec le foyer, ordinateurs ?. Les activités doivent être adaptées en fonction de l'âge des élèves et de leurs niveaux.

## B/ Innover

- Innover par le tutorat entre élèves (6ème/3ème) qui peut entrer dans le cadre d'une Epi
- Création d'une salle informatique gérée par l'AED TICE
- Création d'une liaison CDI/ Foyer / salle d'étude

L'objectif est d'exploiter les heures creuses des emplois du temps afin de favoriser l'apprentissage des élèves.

Cet objectif ne peut être atteint uniquement par le Conseiller Principal d'Éducation, l'implication des professeurs principaux peut s'avérer une aide essentielle du fait de la connaissance des élèves et leurs besoins.

Le travail d'équipe doit être prédominant. Le travail d'équipe peut se définir comme un « mode de travail dans lequel des personnes interagissent au sein de groupes afin d'atteindre un objectif commun. ».

Le décloisonnement de la permanence du CDI et du foyer entend ainsi permettre un travail d'équipe entre les différents interlocuteurs, par le biais de réunions organisées régulièrement en dressant des points d'étapes sur celles en place mais également réfléchir à celles évoquées en cours d'année, par les collègues au même titre que par les élèves.

Le CDI, le foyer et la salle d'étude créent un seul pôle. Les assistants d'éducation et le documentaliste peuvent animer des ateliers aussi bien au CDI, qu'au foyer ou en salle d'étude. On décloisonne les espaces de chacun en créant une cohérence entre le service vie scolaire et la documentation.

Les professeurs pourront mettre à profit des heures non exploitées, par exemple lorsqu'une classe est en sortie ou en voyage scolaire et que l'enseignant a des heures dérogées.

Des permanences peuvent être organisées par les CPE de manière ponctuelle ou hebdomadaire. Des rencontres avec des personnes extérieures pour ouvrir les élèves à leur environnement peuvent être privilégiées. C'est aussi l'occasion d'ouvrir l'école aux parents pour favoriser l'apprentissage de leurs enfants.

Ainsi tous les membres de la communauté éducative (élèves, professeurs, parents, personnels,...) peuvent s'investir dans la vie de l'établissement.

Les plannings des activités proposés sont préparés à l'avance en équipe.

Après avoir étudié les « trous » de chaque emploi du temps par classe, les heures sont exploitées par la mise en place d'ateliers : jeu de société, lecture, informatique, aide aux devoirs....

Les élèves s'orientent vers l'activité de leur choix dans un des trois endroits, cela leur laisse plus de liberté, et nécessite une autonomie importante des élèves par exemple un élève qui a des devoirs va aller en permanence, celui qui est intéressé par l'activité proposée au Cdi pourra y aller et s'il veut se détendre il pourra aller au foyer. L'élève qui choisit une activité ne changera pas en cours d'heure.

Il est essentiel que chaque élève ait accès au planning dès son arrivée au collège afin de planifier sa journée, il doit identifier clairement quelle est l'activité et quelle en est la personne en charge. Le nombre d'élèves pouvant participer à l'activité doit être également connu dès le début pour éviter la cohue vers une activité attractive.

La nouvelle organisation sera expliquée dès le début de l'année en réunion de rentrée afin que les enseignants comprennent le nouveau fonctionnement et y adhèrent. Ceux qui seront volontaires pourront s'intégrer aux activités de leur choix.

Ce nouveau pôle permet une grande variété de mise en œuvre qui peut être reproduite dans différentes structures mais crée également une liaison inter-établissements. Il est cependant important que cette démarche soit en cohérence avec le projet d'établissement.

## C/ Communiquer

- Accroître la communication sur l'ensemble des actions menées : supports visuels types album photo, panneaux d'affichage, diaporamas numériques, exploitables lors des journées Portes Ouvertes de l'EPLÉ mais également tout au long de l'année au CDI ou dans le hall d'entrée (valorisation de la dynamique de l'établissement mais aussi de l'investissement des élèves auprès de l'ensemble de la communauté scolaire). Lors de la visite des CM2, les élèves de sixième peuvent présenter à leurs futurs camarades le fonctionnement du dispositif, ainsi cela sera intégré dès l'arrivée au collège.
- Calendrier présentant toutes les grandes actions de l'année diffusé à la rentrée scolaire par l'ensemble des canaux disponibles. A l'égard du personnel de l'établissement : affichage papier dans les espaces communs (salle des professeurs, CDI, salle de restauration du personnel, panneau d'affichage à l'intention des personnel ATSS,...), mail trimestriel (en retour par exemple des réunions « point d'étape ») affichage sur l'ENT. A l'égard des usagers : diffusion sur l'ENT, via l'espace parents du logiciel de gestion Vie Scolaire, courrier en début d'année (à partir de l'année n+1) au sein d'un dispositif type « mallette des parents ».
- Évaluation qualité sous forme de questionnaire papier (réponses fermées en vue du traitement statistique, soit par la Vie Scolaire, soit en activité en cours en liaison avec les enseignants de mathématiques) des dispositions mises en place auprès des élèves, du personnel Vie Scolaire ainsi que, le cas échéant, des collègues enseignants et/ou du personnel ATSS : pertinence, pérennité et évolution(s) possibles des dispositifs matériels et organisationnels déployés + présentation des indicateurs au bilan Vie Scolaire au dernier Conseil d'Administration de l'année scolaire.